

CONSEIL DES SAGES



Réunion du lundi 16 février 2025

Présidente : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : MM. MAGGI Jean-Pierre, THOMAS Michel

Match N°54993480 – BONNEUIL CSM / RUNGIS US Crit. U13F poule A du 07/12/25

Reprise du dossier.

La Commission :

- Regrette vivement l'absence non excusée du club de RUNGIS US, n'ayant pas permis à la Commission d'entendre les explications du club sur la participation à cette rencontre d'une joueuse non inscrite sur la feuille de match
- Rappelle aux clubs participants au critérium U13 F que la compétition est ouverte aux joueuses U12 F & U13F, ainsi qu'aux joueuses U11F surclassées (dans la limite de 3) et au critérium U11 F aux joueuses U10 F & U11F, ainsi qu'aux joueuses U9F surclassées (dans la limite de 3)
- Rappelle que la FMI reste obligatoire et qu'en cas d'impossibilité, d'établir une feuille de match papier après vérification des licences des joueuses
- Rappelle qu'en aucun cas, les joueuses U15F ne sont autorisées à participer aux rencontres U13F
- ***Inflige une amende de 100 € au club de RUNGIS US pour absence non excusée devant le Conseil des Sages ;***